



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Judi 16 juillet 2020 – 19h00 -
Complexe Sportif Alain MALLON – Salle Roger DEHAULON
NEUILLY EN THELLE**

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Valérie JUGAN-GORGE, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Dominique VILTARD, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danièle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART (départ à 23h35), Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE (départ à 23h35).

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Gérard AUGER, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etait absent :

M. Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Carine LUGEZ a donné pouvoir à M. Philippe MARECHAL.
M. Patrice GOUIN a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
Mme Maud MATHONAT a donné pouvoir à M. Guillaume NICASTRO.
M. Kévin POTET a donné pouvoir à M. Denis JACOB.
M. Charles-Antoine de NOAILLES a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume NICASTRO, membre benjamin du conseil communautaire.

Ordre du jour :

- ✚ Appel nominal.
- ✚ Installation
- ✚ Election du Président
- ✚ Détermination du nombre de Vice-Présidents et éventuellement des autres membres du Bureau
- ✚ Election des Vice-Présidents et éventuellement des autres membres du Bureau
- ✚ Lecture de la charte de l'élu local par le Président et remise de cette charte aux conseillers communautaires ainsi que d'une copie des dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire
- ✚ Délégation des attributions du conseil communautaire au Président et aux Vice-Présidents
- ✚ Indemnités des membres du conseil communautaire et remboursement de frais

✚ INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Robert JOYOT, doyen d'âge.

Il a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions et ensuite a proposé d'ouvrir la séance pour procéder à l'élection du Président.

M. Guillaume NICASTRO, membre benjamin du conseil est désigné en qualité de secrétaire de séance.

✚ ELECTION DU PRESIDENT

• Présidence de l'assemblée

Monsieur Robert JOYOT, doyen d'âge poursuit la présidence de l'assemblée (art L. 5211-9 du CGCT) et invite M. Guillaume NICASTRO, secrétaire de séance, à procéder à l'appel nominal avant de procéder à l'élection du président.

Après que le benjamin a comptabilisé le nombre de membres présents, M. Robert JOYOT vérifie que la condition de quorum, allégé au tiers des membres en exercice du conseil, posée à l'article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 est remplie.

Il a rappelé qu'en application des articles L5211-2, L 2122-4 et L2122-7 du CGCT,

- Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du conseil communautaire.
- Pour le calcul de la majorité sont pris en compte le nombre de suffrages exprimés.
- N'entrent pas dans le décompte des suffrages exprimés, les bulletins blancs et nuls.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

• Constitution du bureau

Le conseil communautaire a également désigné un assesseur aux côtés du secrétaire de séance :

- **Mme Nicole ROBERT**

Et deux scrutateurs :

- **Mme Annie BLANQUET**
- **M. Pascal WAWRIN**

• Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom ou de celui dont il a reçu délégation de vote s'est levé muni de son appareil de vote (bulletin/enveloppe), est passé par l'isoloir et en ressorti pour faire constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

○ Résultat du premier tour de scrutin :

A déclaré sa candidature :

✓ **M. Pierre DESLIENS**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **9**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **57**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **29**

Ont obtenu :

- **M. Pierre DESLIENS** **56** voix
- **M. Gérard AUGER** **1** voix

● **Proclamation de l'élection du président**

Monsieur Pierre DESLIENS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de Président.

✚ **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET EVENTUELLEMENT DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur Pierre DESLIENS, élu Président, a indiqué qu'en application de l'article L5211-10 alinéas 1 et 2 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs membres.

Le nombre des vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que le nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **8** le nombre de Vice-Présidents et à **2** conseillers communautaires le nombre des autres membres du bureau.

✚ **ELECTION DES VICE- PRESIDENTS**

A la suite de la composition du Bureau, sous la présidence de **Monsieur Pierre DESLIENS**, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (Art L2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

- **Election du premier Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Jean-Jacques DUMORTIER**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages déclarés nuls **2**
- ❖ Nb suffrages blancs **18**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – nuls – blancs) **46**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **24**

Ont obtenu :

- **M. Jean-Jacques DUMORTIER** 45 voix
- **M. Gérard AUGER** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de premier vice-président.

- **Election du deuxième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

- ✓ **Mme Marie-France SERRA**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **22**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **44**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **23**

Ont obtenu :

- **Mme Marie-France SERRA** 40 voix
- **Mme Lydia BORDERES** 1 voix
- **Mme Nicole ROBERT** 1 voix
- **M. Jean-Jacques DUMORTIER** 1 voix
- **M. Gérard AUGER** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Madame Marie-France SERRA ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de deuxième vice-président.

- **Election du troisième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

✓ **M. Olivier DOUCHET**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **17**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **49**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **25**

Ont obtenu :

- **M. Olivier DOUCHET** 44 voix
- **M. Philippe ELOY** 2 voix
- **Mme Françoise TESTART** 1 voix
- **Mme Annie BLANQUET** 1 voix
- **Mme Lydia BORDERES** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Olivier DOUCHET ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions du troisième vice-président.

- **Election du quatrième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

✓ **Mme Caroline BILL**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages déclarés nuls **1**
- ❖ Nb suffrages blancs **23**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – nuls – blancs) **42**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **22**

Ont obtenu :

- **Mme Caroline BILL** 35 voix
- **M. Gérard AUGER** 3 voix
- **Mme Lydia BORDERES** 1 voix
- **M. Philippe ELOY** 1 voix
- **Mme Marie-France SERRA** 1 voix
- **Mme Michèle BRICHEZ** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Madame Caroline BILL ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de quatrième vice-président.

- **Election du cinquième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

✓ **M. Alain DUCLERCQ**
✓ **Mme Françoise TESTART**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **8**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **58**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **30**

Ont obtenu :

- **M. Alain DUCLERCQ** 33 voix
- **Mme Françoise TESTART** 22 voix
- **M. Gérard CHATIN** 1 voix
- **M. Gérard AUGER** 1 voix
- **Mme Lydia BORDERES** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur Alain DUCLERCQ ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de cinquième vice-président.

- **Election du sixième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

✓ **M. Marc VIRION**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **15**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **51**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **26**

Ont obtenu :

- **M. Marc VIRION** 47 voix
- **Mme Lydia BORDERES** 2 voix
- **Mme Annie BLANQUET** 1 voix
- **Mme Michèle BRICHEZ** 1 voix

- **Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Monsieur Marc VIRION ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de sixième vice-président.

- **Election du septième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

- ✓ **M. Alain DEVOOGHT**
- ✓ **M. Hubert CABORDEL**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **9**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **57**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **29**

Ont obtenu :

- **M. Alain DEVOOGHT** **39** voix
- **M. Hubert CABORDEL** **16** voix
- **M. Patrick VONTHRON** **1** voix
- **Mme Lydia BORDERES** **1** voix

- **Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Monsieur Alain DEVOOGHT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de septième vice-président.

- **Election du huitième Vice-Président**

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

- ✓ **Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **17**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **49**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **25**

Ont obtenu :

- Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE	42 voix
- M. Gérard AUGER	1 voix
- M. Guy LAFOREST	1 voix
- M. Patrice CREPY	1 voix
- Mme Françoise TESTART	1 voix
- M. Patrice GOUIN	1 voix
- Mme Annie BLANQUET	1 voix
- Mme Lydia BORDERES	1 voix

- **Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Madame Thérèse-Marie DESCATOIRE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamée élue et est immédiatement installée dans les fonctions de huitième vice-président.

- **Election des autres membres du bureau (deux conseillers communautaires)**

1^{er} conseiller communautaire

- *Résultat du premier tour de scrutin :*

A déclaré sa candidature :

✓ **M. David LAZARUS**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **15**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **51**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **26**

Ont obtenu :

- M. David LAZARUS	47 voix
- M. Gérard AUGER	2 voix
- Mme Annie BLANQUET	1 voix
- Mme Lydia BORDERES	1 voix

- **Proclamation de l'élection du 1er autre membre du bureau**

Monsieur David LAZARUS ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de conseiller communautaire, membre du bureau.

2^{ème} conseiller communautaire

○ Résultat du premier tour de scrutin :

A déclaré sa candidature :

✓ **M. Benoît BIBERON**

- ❖ Nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**
- ❖ Nb de votants (bulletins déposés) **66**
- ❖ Nb suffrages blancs **21**
- ❖ Nb de suffrages exprimés (votants – blancs) **45**
- ❖ Majorité absolue (1/2 suffrages exprimés) **23**

Ont obtenu :

- M. Benoît BIBERON	41 voix
- Mme Michèle BRICHEZ	1 voix
- Mme Annie BLANQUET	1 voix
- Mme Lydia BORDERES	1 voix
- Mme Françoise TESTART	1 voix

• Proclamation de l'élection du 2^{ème} autre membre du bureau

Monsieur Benoît BIBERON ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé élu et est immédiatement installé dans les fonctions de conseiller communautaire, membre du bureau.

• Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal dressé et clos, le 16 juillet deux mille vingt, à 23h35, signé par le président, le conseiller communautaire doyen, les assesseurs et le secrétaire.

✚ **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT ET REMISE DE CETTE CHARTE AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AINSI QUE D'UNE COPIE DES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

✚ **DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS : à l'unanimité**

- **ADOPTE** la liste annexée à la délibération énumérant les attributions que le conseil communautaire délègue au Président ;
- **PRECISE** que conformément à l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales susvisé, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ou dès lors que ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à d'autres membres du bureau. Il est précisé que ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

- **PRECISE** également que le Président peut également donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au directeur général des services et que cette délégation de signature peut être étendue aux attributions confiées au Président par l'organe délibérant ;
- **RAPPELLE** que conformément à l'article L 5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions ainsi exercées lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;
- **RAPPELLE** enfin que les décisions prises par le Président dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

🚩 **INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET REMBOURSEMENT DE FRAIS : à l'unanimité**

- **FIXE** ainsi qu'il suit le régime des indemnités de fonction des membres du conseil communautaire qui privilégie l'exercice par les conseillers communautaires de fonctions déléguées :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité brute annuelle
Président	78,78 %	36 767,88 €
Vice-Président	31,52 %	14 708,94 €
Conseiller communautaire délégué	7,8 %	3 638,62 €
Conseiller communautaire	0 %	0 €

- **AGREE** le dispositif décrit en annexe à la délibération en matière de garanties et autres frais ;
- **DIT** que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

Neuilley-en-Thelle, le 17 juillet 2020



Le Président

Pierre DESLIENS

Affiché le 17 juillet 2020